

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

INTERDICTION DES "FERMES-USINES" - (N° 4018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Labille

ARTICLE 3

Après le mot :

« additionnelle »,

insérer les mots :

« ne pouvant être affectée aux propriétaires d'une exploitation agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de cet amendement est d'éviter la double peine pour les exploitants agricoles qui pourraient voir leur difficulté d'investissement être renforcés par la création d'une nouvelle taxe.